

Elia Group

Société anonyme

Boulevard de l'Empereur 20

B-1000 Bruxelles

Numéro d'entreprise 0476.388.378 (RPM Bruxelles)

(la « société »)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 MAI
2024**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société (l'« Assemblée ») s'est tenue le mardi 21 mai 2024 à 10.00 heures au Silver Hall, SQUARE Brussels, Mont des Arts, à 1000 Bruxelles. Les actionnaires peuvent participer à cette Assemblée physiquement ou virtuellement.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE ET COMPOSITION DU BUREAU

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures par Monsieur Bernard Gustin, Président du Conseil d'Administration de la société, qui préside l'Assemblée conformément à l'article 25.1 des statuts de la société.

Dans son exposé introductif, le Président résume, avec Madame Catherine Vandendorpe, CEO Ad Interim et CFO et Présidente du Collège de gestion journalière, et Monsieur Marco Nix, CFO Ad Interim, un certain nombre de sujets qui ont particulièrement retenus l'attention de la société au cours de l'année écoulée.

Le Président désigne ensuite Madame Siska Vanhoudenhoven en qualité de secrétaire de l'Assemblée et Monsieur Yannick Dekoninck et Madame Marie Deneve en qualité de scrutateurs de l'Assemblée. La secrétaire sera assistée par Maître Frank Hellemans, le conseil de la société.

Madame Dominique Offergeld, Présidente du Comité de Nomination et de Rémunération, et Monsieur Michel Allé, Président du Comité d'Audit, sont également présents pour répondre à toutes questions relatives respectivement à la politique de rémunération et au rapport de rémunération, et aux questions relatives à l'attribution de la mission d'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité aux commissaires.

Outre le Président, la secrétaire et les deux scrutateurs, tous les administrateurs présents font partie du bureau conformément à l'article 25.2 des statuts de la société. Cela signifie que M. Allé, P. De Crem, D. Offergeld, B. Thiry, E. Vermoesen, G. Versnick et Interfin SC, représentée de manière permanente par Th. Wyngaard font également partie du bureau.

Enfin, Messieurs Paul Eelen et Michaël Delbeke, représentants de respectivement EY Réviseurs d'Entreprises SRL et BDO Réviseurs d'Entreprises SRL, qui forment ensemble le collège des commissaires, participent à l'Assemblée.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE

Le Président fait rapport à l'Assemblée sur les formalités de convocation qui ont été remplies.

La convocation à l'Assemblée a été publiée dans les journaux suivants :

- Moniteur belge du 19 avril 2024 ;
- L'Echo du 19 avril 2024 ;
- De Tijd du 19 avril 2024 ;
- Luxemburger Wort du 19 avril 2024 et
- Financial Times du 19 avril 2024.

La convocation à l'Assemblée a également été envoyée par courrier du 19 avril 2024 aux actionnaires en nom, aux administrateurs, aux membres du Collège de gestion journalière et aux commissaires de la société.

Le texte de la convocation a, en outre, été publié sur le site web de la société le 19 avril 2024.

Les exemplaires justificatifs de ces journaux, ainsi qu'une copie de la lettre de convocation sont annexés au présent procès-verbal (annexe 1).

Une copie des différents rapports, de la politique de rémunération, des comptes annuels et des documents qui sont mentionnés dans l'ordre du jour de l'Assemblée, a été envoyée aux actionnaires en nom, aux administrateurs, aux membres du Collège de gestion journalière et aux commissaires de la société et ceci en même temps que la convocation.

En outre, tout actionnaire a pu obtenir gratuitement, au siège de la société, sur production de son titre ou d'une attestation, une copie de ces rapports, de cette politique de rémunération et de ces comptes annuels.

Ces documents ont également été publiés sur le site web de la société. Ils constituent l'annexe 2 au présent procès-verbal.

FORMALITES D'ADMISSION A L'ASSEMBLEE

Le bureau vérifie si les actionnaires présents ou représentés ont rempli les formalités d'admission qui étaient mentionnées dans la convocation à l'Assemblée. Le bureau vérifie également de quels droits de vote ils disposent.

Le bureau a établi une liste de présence mentionnant le nom et le domicile ou le siège des actionnaires présents ou représentés, et, le cas échéant, de leur mandataire, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détenaient à la date d'enregistrement et pour lequel ils ont déclaré vouloir participer à l'Assemblée. Cette liste de présence mentionne également les noms des administrateurs, des membres du Collège de gestion journalière et des commissaires de la société présents.

Le Président propose qu'en vertu du statut de société cotée de la société, un certain nombre de membres de la presse participent à l'Assemblée. Le Président propose également qu'un certain nombre de membres du personnel de la société participent à l'Assemblée. Le Président soumet ensuite cette proposition au vote de l'Assemblée. L'Assemblée approuve à l'unanimité cette proposition du Président et, par conséquent, un certain nombre de membres de la presse et un certain nombre de membres du personnel de la société sont admis à l'Assemblée.

La liste de présence est signée, conformément à l'article 24.3 des statuts de la société, par tous les actionnaires présents ou par leur mandataire avant que l'Assemblée n'entre en séance.

La liste de présence et les mandats qui y sont mentionnés sont annexés au présent procès-verbal (annexe 3), ainsi que les formulaires de vote par correspondance qui sont parvenus au siège de la société (annexe 4).

VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Le bureau constate, sur la base de la liste de présence, que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée détenaient à la date d'enregistrement 52.468.520 actions sur un total de 73.496.875 actions de la société (71,39% des actions), soit le total de 73.521.823 actions émises moins les 24.948 actions propres détenues par la société à la date d'enregistrement.

Etant donné que ni le Code des sociétés et des associations ni les statuts ne prévoient un quorum de présence, l'Assemblée constate à l'unanimité qu'elle est valablement composée pour délibérer des points de l'ordre du jour.

EXPOSE DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président expose ensuite que l'Assemblée a été convoquée pour délibérer et adopter des décisions quant à l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023
2. Rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023
3. Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023, en ce compris l'affectation du résultat

Proposition de décision : l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023, en ce compris l'affectation du résultat.

4. Approbation de la politique de rémunération modifiée

Proposition de décision : l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver la politique de rémunération modifiée applicable avec effet au 1er janvier 2024.

5. Commentaire du et vote consultatif sur le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023

Proposition de décision : l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

6. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023
7. Rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023
8. Discussion des comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023
9. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2023

Proposition de décision : l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

10. Décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2023

Proposition de décision : l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

11. Confier la mission d'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité de la société aux commissaires de la société

Proposition de décision : l'Assemblée Générale Ordinaire confie, sur présentation du conseil d'entreprise, sur proposition du Conseil d'Administration et sur recommandation du Comité d'Audit, à EY Réviseurs d'Entreprise SRL et à BDO Réviseurs d'Entreprises SRL la mission d'assurance du rapport consolidé en matière de durabilité de la société, pour une durée de deux ans prenant fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2026 afin de s'aligner sur la période de mandat pour les comptes annuels consolidés.

EY Réviseurs d'Entreprise SRL désigne Paul Eelen en tant que représentant permanent et BDO Réviseurs d'Entreprises SRL désigne Michaël Delbeke en tant que représentant permanent. Les deux représentants permanents élisent domicile au siège respectif d'EY Réviseurs d'Entreprises SRL et de BDO Réviseurs d'Entreprises SRL.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération pour la mission d'assurance à 110.914 EUR par an pour la société, étant entendu que le Conseil d'Administration peut soumettre à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2025 une proposition modifiée de rémunération pour les prestations relatives à l'exercice 2024 et/ou à l'exercice 2025.

Explication :

La Directive UE 2022/2464 en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (« CSRD ») devrait être transposée en droit belge au cours de l'année 2024. Conformément à la CSRD et la mise en oeuvre de cette directive en droit belge, le rapport consolidé en matière de durabilité de la société pour l'exercice 2024 fait l'objet d'une mission d'assurance. Par conséquent, et compte tenu de la mise en oeuvre de la CSRD dans la législation belge, le Conseil d'Administration propose de confier cette mission aux commissaires actuels de la société pour la durée restante de leur mandat en tant que commissaires et de fixer leur rémunération pour cette mission. Compte tenu de l'incertitude concernant la portée de cette mission, étant donné que la mise en oeuvre de la CSRD dans la législation belge est toujours en cours, le Conseil d'Administration peut soumettre à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2025 une proposition modifiée de rémunération pour les prestations relatives à l'exercice 2024 et/ou à l'exercice 2025.

12. Divers.

SYNTHESE DES POINTS LES PLUS IMPORTANTS DU RAPPORT DE GESTION

Ensuite le Président, Madame Catherine Vandendorpe, CEO Ad Interim et CFO, conjointement avec Monsieur Marco Nix, CFO Ad Interim, font une synthèse à travers un entretien avec Madame Marleen Vanhecke, Head of Communication de la société, des points les plus importants sur le plan stratégique, technique, économique et financier du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023. Dans ce cadre, les comptes annuels consolidés ainsi que les comptes annuels statutaires et le rapport de gestion sur les comptes annuels statutaires sont abordés.

SYNTHESE DES POINTS LES PLUS IMPORTANTS DU RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

Le Président demande ensuite à Monsieur Paul Eelen en tant que représentant d'EY Réviseurs d'Entreprises SRL et à Monsieur Michaël Delbeke en tant que représentant de BDO Réviseurs d'Entreprises SRL, qui forment ensemble le collège des commissaires, s'ils estiment nécessaire de donner un commentaire supplémentaire, en marge des rapports des commissaires.

Michaël Delbeke, prend ensuite la parole au nom du collège des commissaires et commente les conclusions des rapports des commissaires, notamment une opinion sans réserve.

QUESTIONS

Le Président répond d'abord aux questions qui ont été posées par écrit.

Le Président invite ensuite l'Assemblée à poser des questions concernant les exposés respectifs de lui-même, de Madame Catherine Vandendorre, de Monsieur Marco Nix ou des commissaires. Les actionnaires sont également invités à soumettre leurs questions sur les différents points de l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Ordinaire et, en particulier, sur la politique de rémunération, le rapport de rémunération et l'attribution de la mission d'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité aux commissaires.

Par la suite les actionnaires posent différentes questions additionnelles auxquelles il est répondu par le Président, Madame Catherine Vandendorre, Monsieur Marco Nix et Madame Dominique Offergeld, Présidente du Comité de Nomination et de Rémunération.

Le Président constate ensuite qu'il n'y a plus de questions additionnelles.

Une synthèse des questions et réponses est reprise dans l'[annexe 6](#).

EXPLICATION CONCERNANT LE VOTE PAR VOIE ELECTRONIQUE

Avant d'entamer les délibérations, le Président explique que le vote se fera par voie électronique, tant si l'Assemblée est suivie en personne que si elle est suivie par le biais de la plateforme Lumi Connect.

L'utilisation du matériel de vote est expliquée.

Conformément à l'article 28.5 des statuts, les votes se font par main levée ou par appel nominal, à moins que l'Assemblée n'en décide autrement à la majorité simple des voix. Le Président indique que la méthode de vote proposée fournit les garanties nécessaires de transparence et d'efficacité.

L'Assemblée approuve à l'unanimité la méthode du vote proposée.

Une question test est organisée.

DELIBERATION ET RESOLUTIONS

Le Président indique que seuls les actionnaires disposent du droit de vote, chaque action donnant droit à un vote.

Le Président invite ensuite les participants à l'Assemblée à poser leurs éventuelles questions restantes concernant les points à l'ordre du jour lors de la délibération concernant ces points. Le Président indique que, lors de la délibération concernant chaque point de l'ordre du jour, il demandera s'il y a encore des questions concernant ce point.

PREMIER ET DEUXIÈME POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen des premier et deuxième points de l'ordre du jour, à savoir la discussion du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 et du rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

Le Président fait, à cet égard, référence aux exposés de Madame Catherine Vandendorre, de Monsieur Marco Nix et des commissaires.

Le Président demande à l'Assemblée dispense de la lecture intégrale du rapport de gestion sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 et de la lecture intégrale du rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

L'Assemblée approuve cette proposition du Président à l'unanimité.

Le Président invite ensuite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions relatives au rapport de gestion, au rapport des commissaires ainsi qu'aux comptes annuels statutaires.

Le Président constate qu'il n'y a pas de questions des actionnaires.

Le Président clôture ensuite la discussion relative à ces points de l'ordre du jour.

TROISIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du troisième point de l'ordre du jour, à savoir l'approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023, en ce compris l'affectation du résultat.

Le Président expose ensuite la proposition du Conseil d'Administration d'attribuer le bénéfice total à affecter de 293.755.205,87 EUR (à savoir le bénéfice de l'exercice et le bénéfice reporté de l'exercice précédent) de la façon suivante :

- distribution de 146.264.490,56 EUR comme dividende (à savoir 1,99 EUR par action) ;
- affectation de 3.067.254,03 EUR à la réserve légale ;
- affectation de 144.423.461,28 EUR au bénéfice à reporter.

Le Président indique que le dividende sera mis en paiement à partir du 3 juin 2024.

Avant de soumettre ce point de l'ordre du jour au vote, le Président demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions supplémentaires quant aux comptes annuels statutaires ou à l'affectation du résultat.

Le Président constate qu'il n'y a pas de questions quant aux comptes annuels statutaires ou à l'affectation du résultat.

Le Président déclare que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023, en ce compris l'affectation du résultat.

Le Président soumet cette proposition au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 52.468.520;
- proportion du capital représentée par ces votes : 71,39%;

- nombre total de votes valablement exprimés dont :
 - o 51.483.305 voix pour,
 - o 977.535 voix contre,
 - o 7.680 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

QUATRIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe alors au traitement du quatrième point de l'ordre du jour, à savoir l'approbation de la politique de rémunération modifiée (avec effet au 1^{er} janvier 2024).

Madame Dominique Offergeld explique les modifications proposées afin de traiter ce point de l'ordre du jour.

Avant de soumettre ce point de l'ordre du jour au vote, le Président invite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions relatives à la politique de rémunération modifiée.

Le Président constate qu'il n'y a pas de questions quant à la politique de rémunération modifiée.

Le Président soumet cette proposition au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 52.468.520;
- proportion du capital représentée par ces votes : 71,39%;
- nombre total de votes valablement exprimés dont :
 - o 50.809.506 voix pour,
 - o 1.658.662 voix contre,
 - o 352 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

CINQUIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe alors au traitement du cinquième point de l'ordre du jour, à savoir le commentaire du et le vote consultatif sur le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

Avant de soumettre ce point de l'ordre du jour au vote, le Président invite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions relatives au rapport de rémunération.

Le Président constate qu'il n'y a pas de questions quant au rapport de rémunération.

Le Président soumet la proposition du Conseil d'Administration d'approuver le rapport de rémunération au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 52.468.520;
- proportion du capital représentée par ces votes : 71,39%;
- nombre total de votes valablement exprimés dont :
 - o 50.864.446 voix pour,
 - o 1.603.348 voix contre,
 - o 726 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

SIXIÈME ET SEPTIÈME POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen des sixième et septième points de l'ordre du jour, à savoir la discussion du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 et du rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

Le Président fait, à cet égard, référence aux exposés de Madame Catherine Vandendorre, Monsieur Marco Nix et des commissaires.

A cet égard, le Président demande à l'Assemblée dispense de la lecture intégrale du rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 et du rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

L'Assemblée approuve cette proposition du Président à l'unanimité.

Le Président invite ensuite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions relatives au rapport de gestion, au rapport des commissaires ainsi qu'aux comptes annuels consolidés.

Le Président constate qu'il n'y a pas de questions quant aux sixième et septième points de l'ordre du jour.

Le Président clôture ainsi la discussion relative à ces points de l'ordre du jour.

HUITIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du huitième point de l'ordre du jour, à savoir la discussion des comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

- Le Président déclare que, en droit belge, les comptes annuels consolidés ne doivent pas être approuvés par l'assemblée générale.

Par ailleurs, le Président rappelle que des notes explicatives ont déjà été données au sujet de ces comptes annuels consolidés (IFRS).

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions quant aux comptes annuels consolidés.

Le Président constate qu'il n'y a pas de questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président clôture ainsi ce point de l'ordre du jour.

NEUVIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du neuvième point de l'ordre du jour, à savoir la décharge aux administrateurs.

Le Président déclare que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président constate qu'il n'y a pas de questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président soumet cette proposition au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 52.468.520;
- proportion du capital représentée par ces votes : 71,39%;
- nombre total de votes valablement exprimés dont :
 - o 50.057.716 voix pour,
 - o 2.334.923 voix contre,
 - o 75.881 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

DIXIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du dixième point de l'ordre du jour, à savoir la décharge aux commissaires.

Le Président fait savoir que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée de donner décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président constate qu'il n'y a pas de questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président soumet cette proposition au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 52.468.520;
- proportion du capital représentée par ces votes : 71,39%;
- nombre total de votes valablement exprimés dont :
 - o 51.931.683 voix pour,
 - o 461.023 voix contre,
 - o 75.814 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

ONZIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du onzième point de l'ordre du jour, à savoir l'attribution de la mission d'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité de la société aux commissaires de la société.

Le Président explique que la Directive UE 2022/2464 en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (« CSRD ») devrait être transposée en droit belge au cours de l'année 2024. Conformément à la CSRD et la mise en œuvre de cette directive en droit belge, le rapport consolidé en matière de durabilité de la société pour l'exercice 2024 fait l'objet d'une mission d'assurance. Par conséquent, et compte tenu de la mise en œuvre de la CSRD dans la législation belge, le Conseil d'Administration propose de confier cette mission aux commissaires actuels de la société pour la durée restante de leur mandat en tant que commissaires et de fixer leur rémunération pour cette mission. Compte tenu de l'incertitude concernant la portée de cette mission, étant donné que la mise en œuvre de la CSRD dans la législation belge est toujours en cours, le Conseil d'Administration peut soumettre à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2025 une proposition modifiée de rémunération pour les prestations relatives à l'exercice 2024 et/ou à l'exercice 2025.

Le Président explique que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée de confier, sur présentation du conseil d'entreprise, sur proposition du Conseil d'Administration et sur recommandation du Comité d'Audit, à EY Réviseurs d'Entreprise SRL et à BDO Réviseurs d'Entreprises SRL la mission d'assurance du rapport consolidé en matière de durabilité de la société, pour une durée de deux ans prenant fin immédiatement après l'assemblée générale

ordinaire qui se tiendra en 2026 afin de s'aligner sur la période de mandat pour les comptes annuels consolidés.

EY Réviseurs d'Entreprise SRL désigne Paul Eelen en tant que représentant permanent et BDO Réviseurs d'Entreprises SRL désigne Michaël Delbeke en tant que représentant permanent. Les deux représentants permanents élisent domicile au siège respectif d'EY Réviseurs d'Entreprises SRL et de BDO Réviseurs d'Entreprises SRL.

Il est proposé à l'Assemblée de fixer la rémunération pour la mission d'assurance à 110.914 EUR par an pour la société, étant entendu que le Conseil d'Administration peut soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2025 une proposition modifiée de rémunération pour les prestations relatives à l'exercice 2024 et/ou à l'exercice 2025.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président constate qu'il n'y a pas de questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président soumet cette proposition au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 52.468.520;
- proportion du capital représentée par ces votes : 71,39%;
- nombre total de votes valablement exprimés dont :
 - o 52.380.986 voix pour,
 - o 85.526 voix contre,
 - o 2.008 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

DOUZIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président indique qu'il n'y a pas de points divers.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE

Il est établi par la secrétaire, sur la base de tout ce qui précède, un procès-verbal qui est présenté pour approbation à l'Assemblée.

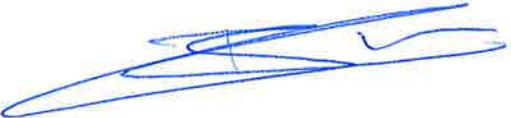
Le Président demande ensuite à l'Assemblée de le dispenser de la lecture intégrale du procès-verbal.

L'Assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

Ensuite, l'Assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Après approbation par l'Assemblée, le procès-verbal est signé par le Président, la secrétaire, les scrutateurs et les actionnaires présents ou représentés qui en font la demande.

Le Président constate que toutes les formalités ont été remplies et clôture l'Assemblée à 12.20 heures.

	
Siska Vanhoudenhoven Secrétaire	Bernard Gustin Président

	
Marie Deneve Scrutateur	Yannick Dekoninck Scrutateur

ANNEXES:

Annexe 1 :

Copie des publications de la convocation à l'Assemblée dans les journaux suivants :

- Moniteur belge du 19 avril 2024 ;
- L'Echo du 19 avril 2024 ;
- De Tijd du 19 avril 2024 ;
- Luxemburger Wort du 19 avril 2024 ;
- Financial Times du 19 avril 2024.

Copie de la lettre de convocation.

Annexe 2 : Copie des rapports, de la politique de rémunération et des comptes annuels dont il est fait mention dans l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 ;
- Rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 ;
- Comptes annuels statutaires de la société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 ;
- Politique de rémunération ;
- Rapport de rémunération de la société relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 ;
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 ;
- Rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 ;
- Comptes annuels consolidés (IFRS) de la société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

Annexe 3 : Liste de présence, en ce compris les mandats qui y sont mentionnés.

Annexe 4 : Les formulaires de vote par correspondance qui sont parvenus au siège de la société.

Annexe 5 : Détail d'identité des personnes votant contre ou s'abstenant concernant les points 3, 4, 5, 9, 10 et 11 de l'ordre du jour.

Annexe 6 : Q & A